

BPA OSP

**Brevet Professionnel Agricole Ouvrier spécialisé en paysage
- Apprentissage -**



12 mois



Septembre 2026
à Juillet 2027



Les Vaseix



Niveau 3

Principaux débouchés

Objectifs visés et
Évaluables

Conditions du métier

Les +
Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Le BPA « Ouvrier Spécialisé en Paysage » vise un profil d'emploi d'ouvrier spécialisé en paysage polyvalent, qui réalise les différents travaux techniques courants de mise en place et d'entretien des végétaux et de réalisation d'ouvrages d'aménagements paysagers, à l'aide d'outils et de matériels spécialisés

- Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
- Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager

UCARE

- Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers

Le titulaire de ce diplôme est amené à intervenir dans différents types d'espaces verts publics et/ou privés, avec des gradients de gestion variables (fréquents, réguliers ou plus occasionnels) selon leurs fonctions et leurs usages, depuis les jardins horticoles ornementaux à haute composition paysagère jusqu'aux espaces plus champêtres.

Contact

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

Public ciblé

Pour les jeunes :
entre 16 et 29* ans,
*pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

Etre signataire d'un contrat d'apprentissage dans le domaine de l'aménagement paysager d'une durée permettant la complétude de la formation.

Obligation : Etre titulaire du diplôme CAPA Jardinier paysagiste (niveau 3).

Cette formation s'inscrit dans une démarche de spécialisation et vise à développer des compétences complémentaires au CAPA JP, d'où l'obligation de détenir ce diplôme pour y accéder.

Pré-requis pédagogiques : Français lu, écrit, parlé .

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation dès lors que les prérequis attendus sont respectés.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 12 mois, alternance entre l'entreprise paysagère (38 semaines dont 5 de congés payés) et le centre de formation (14 semaines soit 490 h*).

**La volumétrie horaire en centre de formation est à titre informatif et est susceptible d'être réévaluée pour la rentrée 2025.*

Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement, la validation des acquis académiques (VAA), la validation des acquis et de l'expérience (VAE) (selon diplôme visé). Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact ». Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Equivalences et passerelles

Pas de liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.

Modalités pédagogiques

Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et en centre de formation. En centre, formation dispensée en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux de groupe, mise en situation, études de cas).

Contenus principaux de la formation

UC	Situations professionnelles significatives
UC1—C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager • Positionner ses pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques
UC2— C2. Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés	<ul style="list-style-type: none"> • Taille de haie • Taille d'entretien courant d'un arbuste • Entretien d'un massif • Désherbage manuel • Tonte d'un gazon • Fauche d'une prairie • Débroussaillage d'herbes hautes
UC3—C3. Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un massif • Mise en place d'une haie – • Plantation d'un arbre – • Réalisation d'une surface enherbée par semis – • Réalisation d'un gazon par placage
UC4—C4. Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers	<ul style="list-style-type: none"> • Tour du chantier avec le responsable • Réalisation d'un dallage • Réalisation d'un pavage • Pose d'une clôture • Pose d'une bordure • Réalisation d'un ouvrage de retenue de sol • Montage d'un muret paysager maçonnable
UC5—C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection quotidienne du matériel avant ou après emploi • Affûtage des outils de coupe • Remplacement de pièces défaillantes en cours de chantier
UC6—C.6.D UCARE—Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des tailles de fructification d'arbres et arbustes fruitiers • Réaliser des tailles de formation et de restructuration de fruitiers

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'enregistrement de la certification JO/BO :
Diplômant	3	39066	Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire	03/02/2024

Modalités d'évaluation

La formation est organisée en Unités Capitalisables (UC) et évaluée en situations professionnelles tout au long de la formation. Le diplôme est délivré dès la validation des 6 Unités Capitalisables.

Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment.

- les blocs de compétences C1, C2, C3, C4, C5 doivent être validés ;
- le bloc C6.D : Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers doit être validé.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP39066BC01 à RNCP39066B05 - UCARE RNCP39066BC09

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 4 (Brevet Professionnel, Baccalauréat Professionnel).

Rémunération et modes de financement des frais pédagogiques

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Cette formation est financée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, avec la prise en charge des frais par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur, conformément à la législation en vigueur.

Pour consulter nos tarifs, rendez-vous sur notre site internet : <https://cfoppa.epl-limoges-nord87.fr/wp-content/uploads/2023/04/Tarification-FPCA-27-03-2023.pdf>

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir une proposition tarifaire personnalisée.

Chiffres clés

Taux (sessions 2022 à 2024 tous sites confondus dispensant la formation)			Taux (session 2023 à 2024 tous sites confondus dispensant la formation)			
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le métier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentissage
Première session en 2025						

Contacts

Centre de Formation des Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix

Les Vaseix
87430 Verneuil/Vienne
05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :

Jahelle MANEUF

Tél : 07.83.81.31.72

Mail : jahelle.maneuf@educagri.fr

Coordonnateur de la formation BPa Ouvrier spécialisé en paysage:

Loïc LEBLANC - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : loic.leblanc@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX

Tél : 05 55 48 44 30

Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : charlene.leroy@educagri.fr